

Dialogue social: un protocole d'accord conclu entre le CHU de Nantes et deux organisations syndicales représentatives du personnel

En juin dernier, la direction du CHU de Nantes et deux organisations syndicales représentatives du personnel (CFDT et Acteurs Santé CFE-CGC) ont signé un protocole d'accord. Celui-ci porte notamment sur la qualité de vie au travail des professionnels et l'attractivité des métiers hospitaliers. Cette signature est l'aboutissement des échanges bilatéraux engagés par la direction du CHU en 2025 avec chacune des organisations syndicales dans une volonté de définir conjointement les priorités sociales de l'année. Ce protocole traduit concrètement les propositions retenues par l'ensemble des parties prenantes.

Une démarche volontariste pour nourrir le dialogue social

Le dialogue social fait partie de l'ADN du CHU de Nantes, en témoignent le nombre d'instances organisées chaque année (plus de 50) et les nombreux échanges bilatéraux organisés avec les partenaires sociaux. Pour autant, le CHU souhaite compléter ses pratiques et rester à l'écoute des attentes formulées par les professionnels. Pour ce faire, en fin d'année dernière, il a initié une démarche en organisant des temps d'échanges avec ses partenaires sociaux en marge des instances réglementaires :

« Nous avons créé un espace de dialogue avec les partenaires sociaux pour identifier ensemble des réponses très concrètes aux attentes des professionnels. C'est tout le sens de la démarche que nous menons collectivement avec les organisations syndicales : bâtir ensemble des actions utiles et pragmatiques, au plus près des besoins exprimés par les équipes. »

Philippe El Saïr, directeur général du CHU de Nantes

3 étapes clés :

- **Janvier** : rencontre entre les organisations syndicales et la direction générale pour échanger sur les priorités sociales de chacun ;
- **Février – mai** : conduite de réunions de travail pour préciser les attentes et évaluer les propositions ;
- **Juin** : décisions finales et signature de l'accord.

Un protocole d'accord pour répondre aux attentes concrètes des professionnels du CHU

À travers ce protocole, le CHU de Nantes s'engage sur plusieurs orientations avec des mesures extrêmement concrètes pour améliorer les conditions de travail des professionnels au quotidien.

Maintenir et développer l'offre employeur existante :

1. **Promouvoir des solutions de garde d'enfants** pour faciliter la conciliation vie professionnelle – vie personnelle. (Augmentation de 40% de places en crèche en 2024).
2. **Encourager la mobilité douce**, en soutenant les déplacements respectueux de l'environnement. (Prise en charge à 75% des abonnements aux transports en commun).
3. **Développer une politique inclusive** en faveur du maintien dans l'emploi et de l'intégration des personnes en situation de handicap. (Mobilisation d'1,5M€ supplémentaires sur trois ans dont 826 000€ alloués par le FIPHFP*).
4. **Accroître l'offre de logement** pour répondre aux besoins des professionnels via des partenariats institutionnels (Accès prioritaire à plus de 7 500 logements du bailleur social CDC Habitat, accès privilégié à des logements à loyer intermédiaire ou à l'accession abordable via le promoteur CIF ou à des logements temporaires pour des situations spécifiques via CapWest).

Nouveaux dispositifs actés dans le cadre de l'accord :

5. **Mettre en place une Charte de la déconnexion**, garantissant un meilleur équilibre entre temps de travail et temps de repos.
6. **Améliorer les conditions d'exercice** dans les structures externalisées de santé mentale et lutter contre les irritants du quotidien. (Création d'un emploi sur la gestion du parc automobile et acquisition d'un minibus pour la pédopsychiatrie par exemple).
7. **Évaluer de manière structurée les organisations de temps de travail en 12 heures**, afin d'en mesurer les impacts et d'ajuster les organisations.
8. **Co-construire une charte de bonnes pratiques managériales** avec les représentants du personnel.
9. **Renforcer la présence aide-soignante de nuit** dans les unités de médecine aiguë gériatrique. (Création de 2,5 postes d'aide-soignant).

« Cet accord est le résultat d'un dialogue social constructif. Il traduit la volonté du CHU de Nantes, aux côtés des partenaires sociaux, d'apporter des réponses adaptées aux problématiques du quotidien des professionnels. Par des actions concrètes, il contribue à améliorer leurs conditions de travail. »

Luc-Olivier Machon, directeur du pôle ressources humaines du CHU de Nantes

« Acteurs Santé CFE-CGC a l'objectif de construire par le dialogue pour préserver les intérêts et les conditions de vie au travail des agents. Nous portons une attention particulière aux risques psycho sociaux qui touchent tous les professionnels du CHU. Notre organisation syndicale sera vigilante sur le suivi des engagements pris par la direction et continuera à proposer des axes d'amélioration. »

Acteurs Santé CFE-CGC

« Le contexte budgétaire national contraint, les obligations ministérielles d'autofinancement du nouvel hôpital et l'intensité croissante de l'activité pèse sur la charge mentale et physique des hospitaliers du CHU de Nantes. Cela génère une usure professionnelle.

Cette situation complexe oblige à multiplier les dispositifs actuels de soutien et d'aide aux équipes. Cela nécessite également d'inventer et de décliner de nouvelles approches de prévention primaire des risques professionnels. Il est de ce fait important de renforcer et d'optimiser tous les temps de récupération et de régulation.

La réponse à l'augmentation de la charge de travail doit être plus de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT). Cette réponse doit être portée et assumée clairement dans tous les volets stratégiques de l'hôpital afin d'installer de la résilience, de l'attractivité et du développement pour les professionnels du CHU.

Loin d'être exhaustif, cet accord doit permettre la mise en avant et la déclinaison d'un enjeu fondamental dans l'équilibre du collectif humain de l'établissement. »

CFDT

Pour rappel, d'autres accords ont été signés au cours des dernières années avec les partenaires sociaux :

- **2022** : accord signé avec l'ensemble des partenaires sociaux – accord relatif aux salaires des contractuels, les mises en stage et le renfort des suppléances ;
- **2023** : accord signé avec Acteurs Santé CFE-CGC sur l'expérimentation de la semaine de 4 jours (lancée en mai 2025) ;
- **2025** : accord signé à l'unanimité sur le temps de travail de l'encadrement.

*Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

A propos du CHU : Au cœur de la Métropole Nantaise, le CHU de Nantes compte près de 13 000 collaborateurs qui contribuent au rayonnement des valeurs du service public hospitalier : égalité, continuité, neutralité et adaptabilité. Avec ses neuf établissements, le CHU de Nantes constitue un pôle d'excellence, de recours et de référence aux plans régional et interrégional tout en délivrant des soins courants et de proximité aux 800 000 habitants de la métropole Nantes/Saint-Nazaire. Situé sur la rive sud de la Loire, un nouvel hôpital verra le jour en 2027. Plus grand projet hospitalier actuellement conduit en France, il sera le socle du futur quartier de la santé, un projet de dimension européenne. Avec 1 417 lits et 296* places ainsi qu'une augmentation de lits en soins critiques (10%), le nouvel hôpital proposera 64% de séjours en ambulatoire dans un environnement plus moderne, connecté, écologique et confortable, tant pour les patients que les professionnels.

*activités de court séjour réparties sur les sites Ile de Nantes et Hôpital Nord Laennec

Contact Presse

Zakaria Gambert

zakaria.gambert@chu-nantes.fr

07 77 25 95 47